

Les Chroniques de CPE

#3 - Décembre 2018

Sommaire

- > CJS - Prix européen de la promotion de l'esprit d'entreprise
- > L'entrepreneuriat culturel en CAE soutenu par le Ministère de la Culture
- > Réforme de la formation professionnelle - Un enjeu clé pour les CAE
- > Formation "Créer sa CAE" - Inscriptions aux sessions 2019

CJS - Prix européen de la promotion de l'esprit d'entreprise

Les CJS sont des projets d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif pour les jeunes de 16 à 18 ans. Ils créent leur propre entreprise coopérative et la font vivre le temps d'un été. Accompagnés de 2 animateurs et soutenus par de nombreux acteurs du territoire, les coopérants définissent ensemble différents services qu'ils proposent aux habitants et territoires environnants.

Au sein de ces projets, les jeunes s'initient au fonctionnement d'une entreprise démocratique, développent leur esprit d'initiative et prennent conscience de leurs capacités d'agir.



Coopérer Pour Entreprendre coordonne et pilote le projet CJS au niveau national depuis 2015. 83% des CJS sont portées par des CAE de Coopérer Pour Entreprendre.



Les CJS ont reçu cette année la Mention spéciale du jury dans le cadre du Prix européen de la promotion de l'esprit d'entreprise !



Créé en 2005 par la Commission européenne, ce prix récompense chaque année les meilleures politiques et pratiques dans le domaine de l'entrepreneuriat et du soutien aux entreprises en Europe.

Les CJS faisaient déjà partie des deux lauréats nationaux sélectionnés pour participer à la compétition européenne. L'Agence France Entrepreneur et la Direction générale des Entreprises sont les partenaires français de la Commission européenne.

Le prix a été remis le 21 novembre dans le cadre de l'Assemblée des PME, à Graz en Autriche.

Pour en savoir plus sur les CJS, [cliquez ici](#).

L'entrepreneuriat culturel en CAE soutenu par le Ministère de la Culture

Le Ministère de la Culture a lancé début septembre un appel à projet visant à soutenir et renforcer des dispositifs et des structures qui accompagnent les porteurs de projet et les entrepreneurs culturels.

Trois CAE spécialisées dans les métiers culturels, artistiques et créatifs de notre réseau sont lauréates de l'appel à projet et seront ainsi soutenues par le Ministère de la Culture :

> **Appuy Culture** : créée en janvier 2014 au sein de la CAE Appuy Créateurs, cette CAE est implantée au cœur de l'Auvergne avec un siège situé à Clermont-Ferrand. Elle compte près de 90 entrepreneurs.

> **Artenreel** : créée en 2004, Artenreel est la première CAE dédiée aux métiers artistiques et culturels de France. Elle appartient à la SCIC Cooproduction qui réunit 4 CAE d'Alsace. Elle compte plus de 90 entrepreneurs.

> **Consortium Coopérative** : créée en 2015, la dernière née des CAE Culture est située dans l'ancienne région Poitou-Charentes avec un siège situé à proximité de Poitiers. Elle compte plus de 50 entrepreneurs.

Retrouvez la plaquette des CAE Culture [en cliquant ici](#).

ENTREPRENDRE DANS LES MÉTIERS CRÉATIFS ET CULTURELS
→ LES COOPÉRATIVES D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI

LA COOPÉRATIVE D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI
→ UNE RÉPONSE AUX DÉFIS DE L'ENTREPRENEURIAT CULTUREL

PLUS D'UN MILLION DE PERSONNES CONCERNÉES PAR L'EMPLOI CULTUREL.
Le secteur culturel participe activement à l'économie française, au même titre que l'agriculture et l'industrie. L'emploi culturel concerne plus d'un million de personnes et irrigue positivement l'économie et les territoires en matière de tourisme, d'éducation, d'animation et d'innovation.
L'entrepreneuriat culturel est en plein essor et interroge les modes d'organisation du travail et la structuration du secteur.

ENTREPRENDRE DANS LES SECTEURS CULTURELS
Les entrepreneurs culturels sont soustraits aux mêmes défis que tout entrepreneur et doivent construire des modèles économiques adaptés pour garantir la pérennité de leur activité. Afin d'être considérés en tant qu'acteurs économiques, ils doivent mentirier et faire reconnaître leurs spécificités, tout en intégrant dans les dispositifs de droit commun.

DES ENTREPRENEURS INDÉPENDANTS ET PLURIACTIFS
Plus de 60% des structures du secteur culturel sont des très petites entreprises (TPE). Bien souvent, les entrepreneurs culturels peuvent être confrontés à l'isolement. Ils ont parfois des difficultés à regrouper toutes leurs activités sous un même statut du fait des contraintes des régimes actifs (location, médiation, enseignement etc.).

DES NIVEAUX DE QUALIFICATION ÉLEVÉS MAIS PEU DE CULTURE ENTREPRENEURIALE
84% des diplômés des filières culturelles déclarent se réaliser professionnellement. Leur insertion est supérieure à celle des autres diplômés et à leur 10 exercent une activité dans le champ de leur diplôme. Souvent titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur, les entrepreneurs culturels ont généralement peu été formés à la création et à la gestion d'entreprise. Ils manquent de connaissances, d'outils et de ressources en matière de structuration juridique et financière, de comptabilité, de gestion, de droit et de ressources humaines.

"La France = pionnière pour la diversité territoriale de ses équipements et acteurs culturels - pourrait être un laboratoire grâce à l'épanouissement de l'entrepreneuriat culturel."
Savon Heurn

Source : Rapport sur le développement de l'entrepreneuriat dans le secteur culturel en France, Simon Heurns, 2014. Etude exploratoire sur les nouvelles pratiques de mutualisation et de coopération inter-organismes dans le secteur culturel, Marie-Dominique, 2014. L'Etat-professionnel des diplômés de l'enseignement supérieur Culturel, Anne-Danielle, 2015.

Réforme de la formation professionnelle Un enjeu clé pour les CAE

Les Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE) sont directement impactées par les réformes de la formation professionnelle, puisque leur grande majorité également Organisme de formation accueille des personnes exerçant à titre principal ou occasionnel des activités de formation.

La future réforme de la formation professionnelle prévoit de nouvelles exigences pour les Organismes de formations et les formateurs financés par un opérateur de compétences ou qui interviennent sur les marchés publics. La loi prévoit notamment de renforcer les exigences qualité du Data-Dock par une certification, délivrée par un organisme externe sur la base d'un référentiel élaboré par la nouvelle agence "France compétences".

Les CAE de Coopérer pour Entreprendre sont dès à présent mobilisées pour répondre à ces exigences :

- > Leur crédo : sécuriser les parcours professionnels du plus grand nombre, dont les formateurs indépendants n'ayant pas la capacité de se faire certifier, faute de temps et de moyen ;
- > Une méthode et des outils seront élaborés en commun pour faciliter l'obtenir cette certification à un plus grand nombre de CAE.

Coopérer Pour Entreprendre est doté d'un Comité Organisme de Formation en charge d'accompagner ces évolutions. Un séminaire organisé en octobre a déjà permis de présenter le projet de loi et de travailler sur ses perspectives.

Le Comité a également identifié deux autres enjeux pour les CAE :

- > **La reconnaissance pour les CAE de leurs parcours d'accompagnement en parcours de formation** certifiés et susceptibles d'être financés, notamment dans le cadre du Compte Personnel de Formation ;
- > **La pérennisation des activités pour les formateurs** dans un contexte de transformation majeure du métier de la formation, impactée fortement par le numérique.



Formation "Créer une CAE" Inscriptions aux sessions 2019

Les inscriptions aux sessions 2019 de la formation "Créer sa CAE" sont ouvertes.

La formation apporte les pré-requis nécessaires permettant de créer une CAE, ou de consolider les fondations d'une structure naissante. Elle revient ainsi sur :

- > l'histoire des CAE
- > le parcours d'un porteur en CAE
- > les prises en charges assurantielles
- > la législation sociale
- > les principes de la rémunération
- > l'accompagnement
- > les règles comptables en CAE
- > les principaux risques pour les porteurs de projet et la CAE.



La formation "Créer sa CAE" se tient en de 2 jours. Les prochaines sessions sont programmées :

- > les 4 et 5 avril 2019 ;
- > les 24 et 25 octobre 2019.

Tarifs :

- > Stagiaire autofinçant sa formation : 300 euros nets de taxe.
- > Stagiaire salarié d'une structure sociétaire ou candidate : 500 euros nets de taxe.
- > Stagiaire salarié d'une structure non sociétaire : 700 euros nets de taxe.

Pour plus d'informations et/ou vous inscrire, [cliquez ici](#).

En attendant les prochaines *Chroniques de CPE*, n'hésitez pas à :

- => inviter votre réseau à vous inscrire aux *Chroniques de CPE* via [ce lien](#) ;
- => nous suivre sur les réseaux sociaux.



[Se désabonner](#) | [Gestion de l'abonnement](#)